	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-595

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Mission contractualisation	<i>N° 2023-595</i>

Contrats de co-développement 6^{ème} génération 2024-2027 - Approbation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contrats de co-développement de 6^{ème} génération - 2024-2027 – Adoption

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. Cette démarche, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions de développement harmonisé du territoire, en permettant la déclinaison pluriannuelle des politiques métropolitaines en feuilles de route opérationnelles et concertées.

Les contrats de co-développement sont aujourd'hui bien intégrés dans les modes de gestion aussi bien des communes que des services métropolitains et sont garants de la transparence de l'action métropolitaine et de l'équité de traitement entre les communes.

La démarche d'élaboration des contrats de 6^{ème} génération 2021-2023 a débuté en janvier 2023 et est arrivée à son terme.

Afin de donner plus de lisibilité et stabilité aux contrats et de contractualiser sur des projets plus opérationnels, cette nouvelle génération de contrat couvre une durée de 4 ans, soit la période allant de début 2024 à fin 2027, l'année supplémentaire en début de mandat offrant aux exécutifs élus en 2026 :

- Un temps de définition des politiques métropolitaines ;
- Un temps de maturation des projets communaux ;
- Un temps d'appropriation de la démarche par les nouvelles équipes

Un avenant en 2026 permettra quant à lui d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

Le présent rapport vise à rappeler la méthode d'élaboration suivie et à présenter le contenu de cette nouvelle génération de contrats.

1- La phase préparatoire

Le travail préparatoire de la 6^{ème} génération de contrats de co-développement a débuté au mois de janvier 2023 par la présentation de la lettre de cadrage lors du bureau du 26 janvier ainsi que des réunions de lancement dans les pôles territoriaux, en présence des Maires et des Directeurs Généraux des Services des communes ainsi que de représentants des directions métropolitaines. Les communes ont ensuite été sollicitées pour formuler leurs demandes dans le cadre des compétences de la Métropole ou des règlements d'intervention en vigueur.

S'en est suivi un travail collaboratif entre les services métropolitains et les communes afin d'affiner le descriptif des actions et déterminer les niveaux d'engagement attendus de part et d'autre. Une nouveauté de cette génération a été l'organisation de temps d'échange rapides (« speed-dating ») entre les communes et les services métropolitains, qui ont permis d'aborder concrètement les projets communaux avec les chefs de projet concernés.

A ce stade, plus de 2 200 propositions de fiche action ont été formulées par les communes à l'issue de la phase de recensement ou proposées par Bordeaux Métropole. Plus de la moitié de ces fiches portait sur la poursuite de projets initiés au contrat de co-développement précédent. Ces projets n'ont fait l'objet de négociation que s'ils comportaient des engagements (budgétaires, calendaires ou de réalisation) différents de ceux qui avaient été précédemment contractualisés.

Suite au travail de définition des projets réalisé en partenariat avec les communes au printemps, 980 fiches ont été classées comme étant sans difficulté, les négociations de juin portant sur un volume restreint de 240 fiches.

Enfin, les réunions de négociations, en présence de chacun des Maires et présidées par Brigitte Terraza, Vice-Présidente en charge de la Proximité et de la déconcentration de l'action métropolitaine, se sont tenues entre la fin mai et la fin juin 2023. Le travail préparatoire réalisé en amont entre les services métropolitains et les services communaux ayant permis de dégager des consensus sur la plupart des sujets, ces réunions se sont déroulées dans un climat d'écoute, de dialogue et dans la recherche de positions partagées.

A l'issue des réunions, il a ainsi été proposé de retenir dans les 28 contrats de co-développement de 6^{ème} génération 1047 fiches actions, certaines fiches multiples étant communes à plusieurs villes.

Ces fiches sont annexées au présent rapport, classées par ville.

- Ambarès-et-Lagrave : 59
- Ambès : 46
- Artigues-Près-Bordeaux : 47
- Bassens : 70
- Bègles : 67
- Blanquefort : 40
- Bordeaux : 192
- Bouliac : 43
- Bruges : 57
- Carbon-Blanc : 48
- Cenon : 89
- Eysines : 61
- Floirac : 92
- Gradignan : 57
- Le Bouscat : 43
- Le Haillan : 50
- Le Taillan-Médoc : 47
- Lormont : 92
- Martignas-sur-Jalle : 41
- Mérignac : 103
- Parempuyre : 41
- Pessac : 84
- Saint-Aubin de Médoc : 36
- Saint-Louis-de-Montferrand : 34
- Saint-Médard-en-Jalles : 74
- Saint-Vincent-de-Paul : 39
- Talence : 75
- Villenave d'Ornon : 61

2- Le contenu des contrats de co-développement de 6^{ème} génération – 2024-2027

Alors même que le Codév 5 (2021-2023) avec l'avenant conclu en 2022, avait vocation à largement tracer les perspectives pour l'ensemble du mandat, le Codév 6 représente un volume encore plus important d'engagements pour la Métropole, passant de 957 FA au codév 5 à 1047 au codév 6, soit une augmentation de plus de 9%, et ce alors même que certains projets présents au codév 5 ont été repris dans l'article 3 du contrat, mais n'ont pas fait l'objet de fiche-action.

Les engagements pris par Bordeaux Métropole au CODEV 6 traduisent bien les orientations du projet de mandature, avec une hausse sensible des actions liées à la transition écologique, en particulier sur les sujets nature et biodiversité (173 fiches – 94M€) et un nombre important d'actions consacrées au développement des mobilités douces (151 fiches – 193M€).

Parallèlement, plusieurs fiches-actions génériques, déclinaison des feuilles de route stratégiques des directions, ont été proposées à toutes les communes.

Les fiches actions peuvent relever de différentes maîtrises d'ouvrage : 73% des fiches actions relèvent toutefois d'une maîtrise d'ouvrage métropolitaine, 19% d'une maîtrise d'ouvrage communale, les autres actions relevant d'une maîtrise d'ouvrage mixte, associative ou spécifique (ex SPL La Fab).

Un soutien tout particulier est apporté aux projets communaux puisque les fiches relevant des différents règlements d'intervention de la Métropole sont au nombre de 269, pour un montant estimé de 116 M€.

Règlement d'intervention	Nombre de projets	Estimation dépense BM
RI 1 million d'arbres	2	30 200 000
RI Cimetières	27	4 102 988
RI Economique	3	660 000
RI Groupes scolaires	23	27 961 652
RI Nature Agriculture	123	17 028 562
RI Piscines	10	14 106 651
RI Politique de la ville	26	14 753 229
RI Soutien aux manifestations culturelles	48	4 608 800
RI Sport	6	2 493 601
Autre	1	400 000
Total général	269	116 315 483

* Autre = soutien au stationnement résident

2.1 La composition des contrats par pilier de la mandature

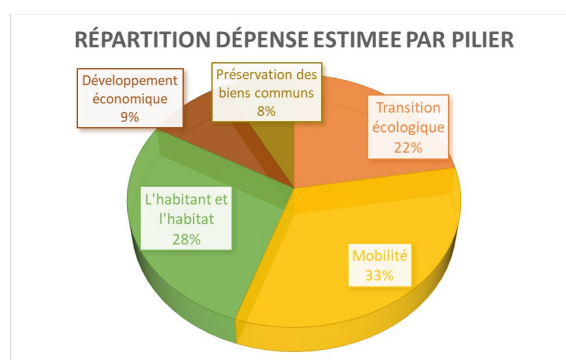
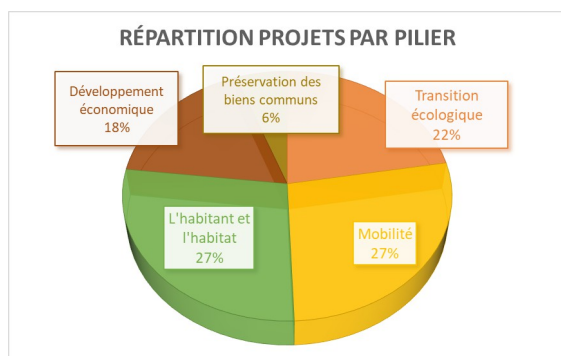
Cette nouvelle génération de contrats de co-développement doit permettre la traduction opérationnelle dans les territoires des ambitions de l'exécutif métropolitain : une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire.

Ces ambitions se déclinent en 5 thématiques structurantes :

- La transition écologique
- La mobilité
- L'habitant et l'habitat
- Le développement économique
- La préservation des biens communs

Au regard des politiques publiques métropolitaines, les actions figurant au contrat de co-développement se déclinent ainsi :

Piliers de la mandature	Nombre de projets	Estimation dépense BM
Transition écologique	233	373 651 180
Mobilité	285	552 962 462
L'habitant et l'habitat	288	470 459 082
Développement économique	184	150 456 734
Préservation des biens communs	57	128 918 213
Total général	1047	1 676 447 671

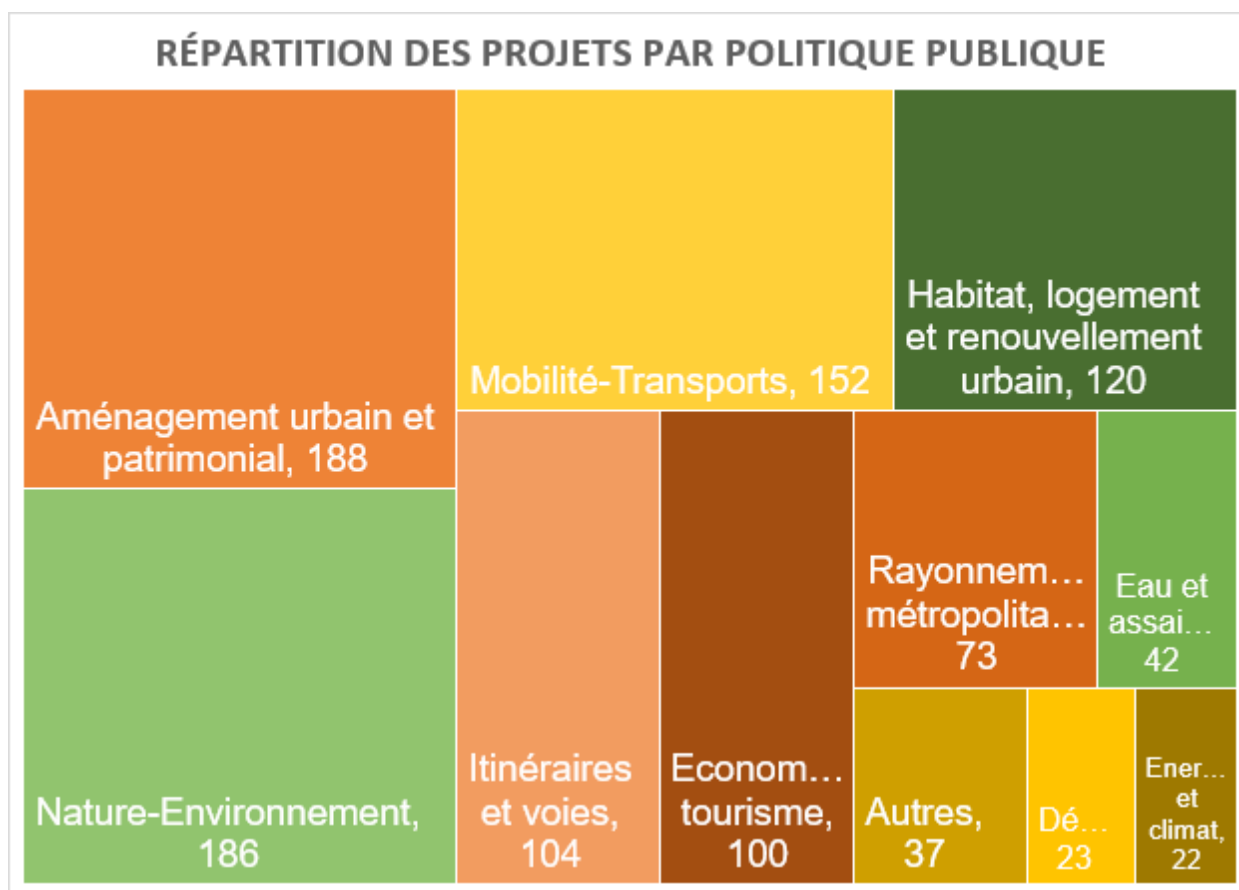


Pilier / Thématique	Nombre de projets	Estimation dépense BM
1. Transition écologique	233	373 651 180
1.1. Performance énergétique des bâtiments	15	67 683 000
1.2. Développement durable et transition énergétique	45	211 540 622
1.3. Agriculture urbaine	23	1 187 000
1.4. Nature et biodiversité	150	93 240 558
2. Mobilité	285	552 962 462
2.1. Développement des mobilités douces	151	193 245 375
2.2 Mobilités partagées	41	73 254 750
2.3. Mobilité métropolitaine et extra-métropolitaine	25	162 433 587
2.4. Equipements et itinéraires structurants	68	1234028 750
3. L'habitant et l'habitat	288	470 459 082
3.1. Politique de l'habitat	51	120 585 672
3.2. Solidarité	32	34 488 354
3.3. Acteurs et équipements de proximité	72	38 629 678
3.4. Urbanisme et politique foncière	133	276 755 378
4. Développement économique	184	150 456 734
4.1. Soutien aux entreprises	17	31 814 854
4.2. Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire	14	3 480 000
4.3. Soutien à l'économie de proximité	49	3 700 800
4.4. Aménagement économique	62	77 954 620
4.5. Soutien à l'enseignement supérieur et la recherche	5	7 650 000
4.6. Tourisme	37	25 856 460
5. Préservation des biens communs	57	128 918 213
5.1. Gestion de l'eau et du risque inondation	14	91 870 000
5.2. Prévention et gestion des déchets	23	33 906 813
5.3. Prévention des risques	14	2 315 000
5.4. Architecture et patrimoine	6	826 400
Total général	1047	1 676 447 671

2.2 Les grands axes des contrats

Les fiches actions sont classées en fonction des politiques publiques dont elles relèvent.

Politiques publiques	Nombre de projets	Estimation dépense BM
Aménagement urbain et patrimonial	188	365 666 540
Déchets	23	33 906 813
Eau et assainissement	42	231 940 000
Economie-tourisme	100	47 213 420
Energie et climat	22	142 661 662
Habitat, logement et renouvellement urbain	120	197 120 207
Itinéraires et voies	104	196 727 415
Mobilité-Transports	152	309 236 271
Nature-Environnement	186	76 378 159
Rayonnement métropolitain	73	70 999 052
Autres	37	4 598 132
Total général	1047	1 676 447 671



* Dans la catégorie Autres sont notamment recensées les actions liées au RI Cimetières

- Itinéraires et voiries (104 fiches pour un montant de 196M€) :

Les opérations de requalification de voiries de catégories 1 et 2 ainsi que d'espaces publics de centre-ville sont présentes dans les contrats de toutes les communes. Les opérations concernant les voiries de proximité (catégorie 3 et 4) sont quant à elles financées dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal (FIC). Ces projets ont été tout particulièrement discutés afin d'affiner les attendus des communes ainsi que les calendriers de réalisation.

Parmi ces fiches, on trouve d'importantes opérations de requalifications de voiries, notamment dans le cadre des PRU ou des OIM mais surtout 54 opérations relatives à des aménagements cyclables de proximité.

- Aménagement urbain (188 fiches pour un montant de 365M€) :

Cette catégorie regroupe les études urbaines et études centre-ville (35 fiches) ainsi que les grandes opérations d'aménagement, notamment les ZAC et PAE : Ambarès-et-Lagrave ZAC Centre-ville, Gradignan ZAC Centre-ville, Eysines ZAC Cares-Cantinolle, Floirac Zac des Quais, Mérignac ZAC Centre-ville, Bruges PAE Ausone, Bordeaux ZAC Brazza, Bordeaux PAE Bassin à flot, Le Taillan Médoc PAE du Chai...

Les communes bénéficient aussi d'un accompagnement de la Métropole en matière de stratégie foncière : l'objectif est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics...

- Eau et assainissement (42 fiches pour un montant de 232M€) :

Bordeaux Métropole pilote historiquement la politique publique de l'eau sur son territoire, couvrant l'intégralité du cycle de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle sont gérés en régie publique par la régie de L'Eau Bordeaux Métropole. La reprise en régie de l'assainissement collectif sera quant à elle effective au 1^{er} janvier 2026.

Les actions prévues au codév 6 sont essentiellement de 2 ordres :

- Des études hydrauliques, de travaux d'extension ou rénovation du réseau
- des études et travaux de réhabilitation des digues et de lutte contre les inondations

- Habitat, logement et renouvellement urbain (120 fiches pour un montant de 197M€) :

Les actions relatives aux différents PRU représentent 50 fiches pour un investissement estimé de 105M€ ; plus de la moitié de ces fiches prévoient la réalisation de travaux :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Bassens Quartier de l'Avenir, | - Floirac Dravemont |
| - Bordeaux-Cenon-Floirac Joliot Curie | - Lormont Carriet |
| - Bordeaux Les Aubiers | - Mérignac Yser |
| - Bordeaux Grand Parc | - Pessac Saige |
| - Cenon Palmer Saraillère 8 Mai 45 | - Talence Thouars |

Le Règlement d'Intervention « Groupes scolaires » permet de soutenir 23 projets communaux sur 13 communes, pour un montant estimé de 28M€.

Le règlement d'intervention Politique de la ville permet quant à lui de soutenir des projets d'équipements communaux de proximité dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire : 19 projets sont recensés.

Enfin, Bordeaux Métropole met en place des actions spécifiques permettant d'améliorer la qualité des logements dans le cadre de POPAC métropolitains (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) sur les communes du Bouscat, Bordeaux, Cenon, Floirac et Mérignac.

- La mobilité (152 fiches – 309 M€)

Le schéma des mobilités « une réponse adaptée à chaque territoire » a été adopté par le conseil métropolitain le 23 septembre 2021. Ses objectifs sont : promouvoir des déplacements qui facilitent le quotidien des habitants, mieux desservir en transports en commun les 28 communes et leurs populations, renforcer les liaisons entre la rive droite et la rive gauche, miser sur la multimodalité, favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, développer une offre adaptée à chacun quel que soit son lieu de résidence... Il se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropoles
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

On compte 77 fiches relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale de la Mobilité, représentant un investissement sur ce contrat de 237M€, notamment :

- les projets structurants en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public des transports 2023-2030 : le développement des 7 lignes de bus express (100km), la liaison Pont à Pont
- des projets structurants de franchissement vélo (passerelles) ou d'équipements (dépôts bus, gare routière, PEM)
- le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques
- la révision des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
- le déploiement de stationnements vélo, pompes et stations de réparation

A cela s'ajoutent les actions pilotées par les Pôles Territoriaux, mettant en œuvre les orientations de la stratégie Mobilité.

Parmi les actions emblématiques de ce contrat figurent :

- *Plan marche :*

Le Plan Marche comporte 2 volets :

- Un soutien aux opérations communes visant à désencombrer les trottoirs : une enveloppe spécifique de 19M€ est dédiée à ce fonds qui finance les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et télécom, la suppression de potelets ou autres équipements gênants pour la marche, et la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite
- Apaisement et écomobilité scolaire : Bordeaux Métropole accompagne les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied autour des écoles : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles...
- *Le déploiement du Réseau REVE*

Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3^{ème} plan vélo métropolitain. Il

consiste en la création de 14 itinéraires (275km) répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.

Ce plan rentre dans une phase opérationnelle pour les lignes 3, 4, 5 et 11 prévues dès le début de ce contrat.

- Nature – Environnement (186 fiches - 76M€)

Les espaces naturels ou verts recouvrent la moitié du territoire métropolitain : une ressource à protéger. Bordeaux Métropole mène ou soutient ainsi des actions de valorisation, et de préservation, mais aussi des actions de renaturation et de protection de la biodiversité.

Les fiches actions liées à la nature, à l'agriculture et à la biodiversité sont au nombre de 173, représentant un montant de dépenses prévisionnel de 94M€ (certaines fiches relevant d'autres thématiques que Nature-Environnement, telles que l'aménagement), soit près de 3 fois plus qu'à la précédente génération.

Parmi ces fiches on trouve des projets d'envergure emblématiques pilotés par la Métropole, mais aussi le soutien aux projets communaux, à travers le règlement d'intervention Nature-Agriculture.

- *Les projets métropolitains*

Officiellement créé depuis septembre 2021 et couvrant 6 000 ha répartis sur 9 communes du nord de l'agglomération, le Parc des Jalles est le premier parc naturel et agricole au cœur de la métropole. Il a vocation à préserver, aménager et valoriser cet immense patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager, traversé par les Jalles.

Dans le cadre du programme LIFE Biodiver'Cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse sur 4 sites d'importance écologique.

Bordeaux Métropole porte aussi plusieurs actions spécifiques, permettant notamment de mesurer et réduire l'impact du bruit ou d'accompagner les communes en zone inondable.

Bordeaux Métropole a initié en 2020 un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il s'agit d'une opération de végétalisation de grande envergure ; 363 800 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2020 par divers acteurs du territoire. Les communes sont accompagnées dans leurs initiatives par un règlement d'intervention.

En complément, dans la continuité du plan paysage conçu par Michel Pena, il est proposé d'étudier la création d'une « liaison organique » densément arborée s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.

- *Le règlement d'intervention Nature-Agriculture*

Dans le cadre du règlement d'intervention Nature-Agriculture, la Métropole accompagne ou finance les communes pour la réalisation de 123 projets, représentant un montant de 17 M€. En complément des traditionnelles aides à la création ou à l'aménagement de parcs communaux, Bordeaux Métropole accompagne les communes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique en finançant de nombreuses opérations de désimperméabilisation et de végétalisation.

27 des 28 communes ont sollicité le soutien de la métropole pour un ou plusieurs projets éligibles à ce règlement d'intervention.

- Economie – Tourisme (100 fiches - 47M€)

Les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) présentent sur de vastes territoires des enjeux majeurs d'aménagement territorial, de transition écologique et de développement économique.

- OIN Bordeaux-Euratlantique : l'une des plus vastes opérations d'intérêt national de France avec plus de 730 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.
- OIM Bordeaux Aéroparc : entourant l'aéroport, le projet s'étend sur 3 371 hectares et sur 3 communes (Mérignac, le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles).
- OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) : sur 1500 hectares, ce projet s'étend sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac. Il est également porté par deux universités, l'État, le CHU, le Crous et Domofrance
- OIM Arc Rive Droite : l'opération s'étend sur les 11 communes de la rive droite : Ambarès-et- Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. Elle se structure autour des filières économiques de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.

En complément de ces opérations d'envergure, Bordeaux Métropole pilote des projets d'aménagement (AIRE- Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre) et de requalification de zones d'activité et accompagne les communes dans leur stratégie de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT).

Enfin, dans le cadre du développement du fleuve comme voie de transport alternative, 17 projets d'études et/ou de création de pontons ont été inscrits au contrat.

- Déchets (23 fiches - 34M€)

Le plan stratégique Déchets 2022-2026 vise à répondre aux objectifs règlementaires de réduction des déchets. Il comprend 41 actions parmi lesquelles plusieurs font l'objet de fiches inscrites en lien avec le développement de solutions de gestion des biodéchets, l'accompagnement des acteurs de la prévention, la création ou la modernisation des centres de recyclage :

- Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité
- Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
- Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux
- Mise en place de centres de ressources mobiles
- Modernisation de centres de recyclage en centres de ressources
- Construction de centres de ressources

- Rayonnement Métropolitain (73 fiches - 71M€)

Ces fiches concernent le soutien de la Métropole dans le cadre des RI Piscine, Sport et soutien aux manifestations culturelles. Elles retracent aussi les actions portées par la Métropole en faveur des équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain (le stade Pierre-Paul-Bernard à Talence, l'UCPA Aqua stadium à Mérignac, la Maison des Iris à Lormont, le Stade Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Arkéa Arena à Floirac, le musée de la Création Franche à Bègles et Carré-Colonnes à Saint-Médard-en- Jalles).

- Energie – Climat (22 fiches – 122M€)

Afin d'accompagner les communes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, Bordeaux Métropole a proposé à toutes les communes un ensemble de fiches-actions liées aux grands enjeux de la transition :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028 : le PCAET de Bordeaux

Métropole s'organise autour de trois axes, "penser autrement" et "faire autrement" pour "vivre autrement", déclinés en 55 actions. Afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, le plan climat métropolitain met à disposition des communes des outils (formation et accompagnement, comptabilité carbone ...)

- Performance énergie-climat des bâtiments communaux : Bordeaux Métropole accompagne en ingénierie les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal, en phase de diagnostic et ensuite en phase opérationnelle
- Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal : Bordeaux Métropole propose un accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.
- Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions : dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». 3 dispositifs majeurs sont proposés :
 - o Juniors du développement durable (JDD)
 - o Ma Rénov
 - o Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole

En tant qu'autorité compétence en matière de réseaux de chaleur publics, Bordeaux Métropole étudie et déploie des réseaux de chaleur publics : 6 réseaux existent à ce jour et 6 sont en cours d'études et/ou de travaux. Le périmètre des études concerne 19 communes.

Enfin, Bordeaux Métropole achève les travaux de mise en état correct des écoles (13 écoles concernées) avant rétrocession aux communes.

2.3 Le renforcement des moyens des pôles territoriaux pour mener à bien les opérations d'aménagement d'espace public

On note aussi une volumétrie particulièrement importante de fiches relatives aux opérations d'aménagement de l'espace public, aussi bien en études qu'en travaux. Même si les réunions d'arbitrage avec les communes ont permis de prioriser les demandes, de très nombreux projets restent inscrits, dont la moitié en phase travaux, dépassant la capacité à faire actuelle des pôles territoriaux.

Ainsi, 352 fiches actions ont été retenues pour un montant total d'investissement prévisionnel de 576M€, contre 327M€ au titre du CODEV 5. Ce chiffre recouvre de surcroît des réalités différentes, la complexité des opérations étant croissante (ex. préalables fonciers et environnementaux). Parmi les principales opérations à réaliser, on peut citer :

- 45 fiches actions relatives aux différentes OIM pour un montant d'investissement de 45M€ ;
- 32 fiches actions relatives aux PRU pour un montant d'investissement Espaces Publics de 114M€ ;
- 25 fiches actions relatives à des ZAC et PAE pour un montant d'investissement de 48M€ ;
- 1 fiche action relative à la GEMAPI pour 18M€.

Pour évaluer la capacité à faire des pôles territoriaux sur ces nouveaux contrats, la Direction générale des territoires s'est appuyée sur la matrice d'aide au pilotage des activités et des projets (MAPAP) qui avait été présentée au Bureau le 25 mai dernier pour les métiers de la conduite d'opération (services d'aménagement urbain) et sur une évaluation des besoins pour les autres métiers qui contribuent à la réalisation de ces opérations.

Le plan de charge des services d'aménagement urbain a été analysé en prenant en compte l'ensemble des opérations inscrites au FIC et au CODEV, les mêmes équipes intervenant sur ces deux types d'opérations. Cela a permis de calculer les ETP théoriques nécessaires pour couvrir la charge sur la période 2024-2026, à la fois en équipes projet en aménagement urbain (composées d'un chef de projet catégorie A et d'un chargé d'opérations catégorie B) à partir de la MAPAP et en équipes contribuant à la réalisation des opérations (levée des préalables fonciers, maîtrise d'œuvre, gestion administrative et financière des marchés de travaux afférents...).

Les résultats de cette analyse ont été présentés lors du bureau du 28 septembre ; ils font apparaître un besoin total estimé à 24 postes, équivalent à 5,5M€ sur la durée du contrat. Afin d'initier les nouveaux projets qui ont été contractualisés avec les villes, un renforcement de chacun des pôles en équipe projet est nécessaire dès début 2024. Une réflexion sur la répartition entre maîtrise d'ouvrage interne et maîtrise d'ouvrage déléguée pourra aussi être engagée.

2.4 Le financement des contrats

Les actions du contrat de co-développement 2024-2027 représentent des engagements financiers à hauteur de 1 676 450 000€.

Les crédits pour la réalisation de la plupart de ces actions sont déjà inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Métropole, dans les budgets des directions concernées, dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles préalablement votées. Cependant, conformément à la lettre de cadrage présentée le 26 janvier en Bureau, les besoins supplémentaires identifiés à l'issue des négociations pourront mobiliser l'enveloppe complémentaire exceptionnelle de 20M€/an, soit 80M€ sur la durée du contrat, afin de financer des projets nouveaux.

Cette enveloppe pourrait être affectée de la manière suivante :

- Projets Transition écologique : 13,15M€
 - o Programme 1 million d'arbres : Liaison organique ouest et Etudes des sites d'activation : 2M€
 - o Performance énergétique du patrimoine communal : 4M€
 - o Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal : 2M€
 - o Ecologie Industrielle Territoire Rive Droite : 152 000€
 - o RI Nature : 5M€
- Projets Espaces publics : 40,15M€
 - o Voirie Intercommunale : 20M€
 - o Aménagements cyclables : 13,5M€
 - o Voirie de proximité : 800 000€
 - o Implantation d'entreprises : 350 000€
 - o Ingénierie : 5,5M€
- Projets Mobilité : 12,4M€
 - o Franchissement modes doux de la Rocade Sud : 12M€
 - o Travaux Rue Galliéni : 400 000€
- Projets Préservation des biens communs : Restauration des Jalles Rive Droite 12M€
- Projets Habitant/Habitat : 2,4M€ (PRU Thouars et Planétarium)

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits au fur et à mesure des besoins des directions, en fonction de l'avancement des projets.

3- Mise en œuvre et vie des contrats

A la suite de l'approbation de cette délibération par le conseil métropolitain, les communes devront adopter à leur tour leur contrat de co-développement 2024-2027 en conseil municipal.

Des revues de contrats seront ensuite organisées 2 fois par an afin de permettre le suivi des engagements pris. Il est ainsi prévu de programmer la première revue en mai/juin prochain. Sera également présenté lors de cette revue le bilan communal du contrat de co-développement 5. Un rapport en bureau présentant un bilan général des contrats de co-développement 2021-2023 sera également proposé.

La substitution est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain.

Ainsi, toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu (communal, intercommunal et métropolitain). Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les fiches impactant plusieurs communes ne peuvent être substituées qu'à la demande de l'ensemble des communes concernées. Les actions génériques proposées par la Métropole aux communes ne peuvent quant à elles pas être substituées. La capacité à faire des services sera aussi prise en compte pour le traitement et l'instruction des demandes.

Les éventuels surcoûts mineurs des projets, quand ils sont liés à des problématiques techniques nouvelles ou au résultat des appels d'offres, sont pris en charge par le budget métropolitain, sans recours à une substitution. Parallèlement, la diminution du coût d'un projet, soit pour cause de diminution de la volumétrie du projet, soit pour cause de retard de réalisation, ne permet pas à une commune de demander une substitution, les contrats de co-développement reposant sur une logique de projet et non d'enveloppe.

Dans la mesure du possible, les avenants seront traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année, ce qui n'empêchera pas la mise en œuvre de la substitution préalablement, dès lors qu'elle aura été instruite et validée par la Métropole.

Des avenants, permettant d'intégrer d'éventuelles évolutions des domaines d'intervention de la Métropole, pourront aussi être proposés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la lettre de cadrage de l'élaboration des contrats de co-développement 2024-2027 présentée en bureau métropolitain du 26 janvier 2023,

VU le rapport présenté en bureau du 28 septembre 2023,

VU le portefeuille d'actions des 28 contrats de co-développement 2024-2027,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que ce dernier est conforme au cadrage financier et aux objectifs partagés

métropolitains et communaux,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer chacun des 28 contrats de co-développement 2024-2027.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent aux contrats de co-développement 2024-2027, et notamment les conventions de versement de subvention, dans la limite des montants prévus par les contrats.

Article 3 : d'autoriser l'engagement des études et des travaux prévus par les fiches action, dans la limite des montants prévisionnels inscrits aux contrats.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA